

## **I – Les devoirs surveillés :**

**Des plages de devoirs surveillés sont prévues chaque semaine.** Un calendrier précis des devoirs sera dicté aux élèves le jour de la rentrée ainsi qu'à chaque début de trimestre.

Les parents attesteront par leur signature sur le carnet de liaison qu'ils en ont bien eu connaissance.

En **sixième et en cinquième**, une plage de devoir hebdomadaire et une plage de quinzaine sont prévues dans l'emploi du temps.

En **quatrième et en troisième**, deux plages hebdomadaires sont intégrées à l'horaire des classes.

Les devoirs surveillés débuteront le lundi 6 septembre 2021.

## **II - Les messes de division :**

**Elles sont célébrées le jeudi à 16 heures 25.**

Une rotation est organisée pour qu'**une messe ait lieu toutes les quatre semaines pour chaque division.** Le planning des messes de division sera donné en même temps que l'emploi du temps.

**Les élèves qui ne souhaiteraient pas assister à la messe devront se rendre en étude.** Aucune sortie d'élève n'est autorisée sur ce temps.

**Participer à la pastorale, au catéchisme, implique pour un élève d'être présent à cette célébration.**

Les parents sont les bienvenus à cette messe chaque fois que cela leur est possible.

## **III – Sorties à 16 heures 25 un jeudi par mois :**

**Une fois par mois, avec accord parental, les élèves peuvent sortir à 16 heures 25.**

Un planning des jeudis concernés sera donné à la rentrée dans chaque division.

## **IV - Les retenues :**

Les retenues auront lieu **le mercredi matin en sixième et le mercredi à 12 heures 15 pour les autres divisions.**

Le Directeur et les préfets du site de La Solitude